



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du 22 Juin 2017

OBJET : 2017/32_NOUVEAU REGIME D'AIDES DU CONSEIL REGIONAL EN MATIERE AEROPORTUAIRE

Nombre de délégués en exercice : **66**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE VINGT DEUX JUIN A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR

Présents : **40**

M. DIONIS DU SEJOUR, M. CHOLLET, MME IACHEMET, MME MAIOROFF, M. LUSSET, MME GROLLEAU, M. PECHAVY, M. EYSSALET, MME LAFFORE, M. DEZALOS, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME JUILLIA, MME VERLHAC, MME TANASSICHIOU, MME MAILLARD, M. CONSTANS, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME LOUBRIAT, M. MEYNARD, MME CAMBOURNAC, M. CAUSSE, M. PRION (*SUPPLEANT DE M. BUISSON*), M. BALDY (*SUPPLEANT DE M. PLO*), M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME BONFANTI-DOSSAT, M. BACQUA, M. LABADIE, M. TANDONNET, M. PIN, M. DAUZON (*SUPPLEANT DE MME JULIEN*), M. MOYNIÉ, M. COLIN, M. LABORIE ET M. VIOLLEAU (*SUPPLEANT DE M. DREUIL*).

Absents : **26**

MME BRANDOLIN-ROBERT, MME LAUZZANA, M. HERMEREL, MME FRANCOIS, MME BOULMIER, M. GUIGNARD, MME KHERKHACH, M. DUPEYRON, M. DEBLADIS, M. LAUZZANA, M. TREY D'OUSTEAU, MME RICHON, M. BOCQUET, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. SARRAMIAC, M. PRADINES, MME LAMENSANS-GARIBALDI, MME GALAN, M. DUBOS, M. DELOUVRIE, M. PINASSEAU, MME CASSAN-GABRIELE, MME GALISSAIRES M. FELLAH ET M. PONSOLLE.

Pouvoirs : **15**

MME KHERHACH A M. DIONIS DU SEJOUR,
M. PRADINES A M. MOYNIÉ,
MME GALAN A M. GILLY,
M. DUPEYRON A M. CHOLLET
M. DELBREL A M. COLIN,
MME BRANDOLIN-ROBERT A M. LUSSET,
MME LAUZZANA A M. PECHAVY,
M. LAUZZANA A MME VERLHAC,
M. TREY D'OUSTEAU A MME JUILLIA,
M. BOCQUET A MME BONFANTI-DOSSAT,
MME MEYNARD A M. CONSTANS,
M. DUBOS A M. DEZALOS,
M. PINASSEAU A M. DE SERMET
M. DELOUVRIE A M. PIN,
M. PONSOLLE A M. GARCIA.

Date d'envoi de la convocation :
16/06/2017

Expose :

Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Départemental (SMAD), dont est membre l'Agglomération d'Agén, finance à la fois l'infrastructure aéroportuaire permettant l'accueil, par exemple, de l'école de formation Airways ou l'implantation d'entreprises type AMA, mais également la ligne aérienne Agén-Paris, régie sous la forme d'une obligation de service publiques (OSP).

La ligne aérienne représente une dépense significative du budget du SMAD.

Esquisse budgétaire 2016					
Dépenses			Recettes		
Déficit de la ligne d'obligation de service public Agen-Paris	2 563 000,00 €	55%	Contribution des membres	2 880 640,00 €	64%
Missions régaliennes	900 000,00 €	19%	Produit de la taxe d'aéroport et de sa majoration	900 000,00 €	20%
Missions non régaliennes	1 174 478,80 €		Redevances	703 000,00 €	
Total	4 637 478,80 €	100%		4 483 640,00 €	100%
Déficit	153 838,80 €				

Pour couvrir ces dépenses, les membres du SMAD versent des contributions annuelles qui, pour ce qui concerne le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen, ont été doublées en 2015 du fait du désengagement de l'Etat :

	%	Montant
Contribution Conseil Départemental	71,8%	2 068 300 €
Contribution AA	26,6%	766 250 €
Contribution CCI	1,0%	28 806 €
Contribution Ch. Métiers	0,6%	17 284 €
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>2 880 640 €</i>

Or, aujourd'hui, deux éléments viennent fragiliser davantage cet aéroport :

- l'incertitude sur la concurrence de la LGV Bordeaux-Paris,
- la situation financière du Département de Lot-et-Garonne.

C'est dans ce contexte que le Conseil Régional a, en parallèle, lancé une étude relative au maillage des aéroports de la Nouvelle Aquitaine en vue d'harmoniser ses différents régimes d'interventions en la matière.

En effet, le Conseil Régional connaît des disparités importantes concernant le financement de ces infrastructures.

Il n'est à ce jour pas membre de l'aéroport d'Agen alors qu'il l'est pour d'autres aéroports de la nouvelle grande région tels que :

- Syndicat mixte Limoges-Bellegarde (50%, soit 3 111 605,23€ en 2016),
- Syndicat mixte Bergerac-Dordogne-Périgord (10% soit 187 694,11€ en 2016),
- Syndicat mixte Pau-Pyrénées (31%, soit 99 885€ en 2016),
- Syndicat mixte Brive vallée de la Dordogne (10% soit 348 500€ en 2016)
- Bordeaux Mérignac (3,75%).

Les membres du SMAD ont reçu Monsieur BERGE, délégué régional aux ports et aux aéroports, le 22 mai 2017. L'objectif consistait à présenter les premières orientations de cette étude.

Après avoir rappelé la grille d'analyse multicritères prise en compte, le représentant du Conseil régional a indiqué vouloir proposer à l'automne en assemblée plénière, le régime d'intervention suivant :

- pour les aéroports considérés comme d'intérêt régional, assis sur une base économique et/ou touristique significative, ou ayant nécessité de désenclavement (*n'ayant pas de connectivité avec la LGV*) → la Région devient membre des syndicats mixtes à hauteur de 25%,
- pour Agen, Angoulême et Limoges → possibilité de contribuer, sans aucune autre forme d'engagement précis, à la ligne aérienne

Cette proposition est inacceptable car elle n'est ni certaine ni pérenne. Vu la fragilité du plan de financement actuel, cela signifie à terme l'arrêt de la ligne aérienne Agen-Paris

Le Conseil régional doit débattre de ce régime d'intervention à l'automne 2017.

Dans cette attente, il est proposé au conseil communautaire de formuler des contre-propositions que pourraient présenter les Présidents du SMAD, du Département et de l'Agglomération d'Agen au Président du Conseil Régional avant l'automne.

Ces contre-propositions seraient les suivantes :

- adhésion de la Région au SMAD à hauteur de 33% à parité avec le Département et l'Agglomération étant donné l'exercice des compétences Economie et Aménagement du Territoire qu'elle exerce,
- amélioration et économie des contrats de DSP grâce à une négociation collective associant les divers aéroports de proximité,
- pour l'aéroport d'Agen, possibilité de réduire le coût par la recherche de recettes supplémentaires liées aux activités économiques aéronautiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles modifiés par la loi NOTRe du 7 août 2015 et en particulier les compétences relatives aux régions,

Vu l'article 1.1 du chapitre 1 Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen « *Développement Economique* », en date du 30 avril 2013,

Considérant la nécessité de maintenir une ligne aérienne à destination de Paris pour l'économie locale,

Considérant que la Ligne à Grande Vitesse nouvelle s'arrête à Bordeaux et non à Agen,

Le Bureau Communautaire informé en date du 9 Juin 2017.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à la majorité des votants
(12 abstentions)

DECIDE

1°/ DE REFUSER les orientations formulées dans l'étude produite par la Région qui consistent, pour la Région, à n'adhérer qu'à certains aéroports en étant très évasive sur son accompagnement à celui d'Agen au prétexte que ce dernier sera connecté prochainement à la LGV Bordeaux-Paris,

2/ DE PROPOSER au contraire, que la Région adhère au SMAD à hauteur de 33%, à parité avec le Département et l'Agglomération, en précisant que le coût pourrait être réduit du fait d'une négociation de niveau régional à avoir sur les DSP pour les aéroports de proximité et du fait d'un potentiel économique aéronautique autour de l'aéroport d'Agen,

3/ DE MANDATER le Président de l'Agglomération d'Agen pour porter ce message auprès du Président Rousset, lors d'une rencontre qui associerait les présidents du SMAD et du Conseil Départemental.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 23 / 06 / 2017

Télétransmission le 23 / 06 / 2017

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue rectangular stamp with the text "AGGLOMERATION AGEN" and a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside.